

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 14 MARS 2014****DECISION****Numéro 14 – 03 – 018****Décision 5 : Les avenants au marché de travaux concernant l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de St Cyr de Valorges.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :**✓ Avenant n°1 au lot n°3 : Charpente métallique – modification charpente bois.**

Cet avenant a pour objet la prise en compte de la modification d'une ferme supplémentaire afin de permettre un accès sur la zone de sport et de rangement en mezzanine.

Le montant global de la plus-value est de 1 725,00 €HT soit 2 070,00 €TTC et représente 8,87 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 21 177,50 €HT soit 25 413,00 €TTC. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget de l'opération.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2014

Publication : 17/03/2014

✓ Avenant n°1 au lot n°6 : Portail sectionnel.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de la modification du positionnement des ressorts d'équilibrage en bout de rail de guidage.

Le montant global de la plus-value est de 410,00 €HT soit 492,00 €TTC et représente 6,62 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 6 608,00 €HT soit 7 929,60 €TTC. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget de l'opération.

La commission des marchés s'est réunie le 27 février 2014 afin de rendre un avis sur ces projets d'avenants.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :****Article unique :**

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 27 février 2014, le bureau approuve les projets d'avenants relatifs au marché de travaux concernant l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de St Cyr de Valorges et autorise le Président à signer les documents joints en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT